

une grange de cinquante pieds de front sur trente de profondeur ou environ, et une étable de pareille grandeur, le tout bâti sur solage de pierre. ”

DeVienne ne suivit pas Bigot en Europe immédiatement après la cession du pays, et nomma, avant son départ pour l'ancienne France, pour son procureur, un prêtre du séminaire de Québec, M. Sébastien C. Pressart, par acte de procuration, passé devant J. C. Panet, le 1er octobre 1764. Il résidait probablement à Beauport, car je trouve dans les registres de cette paroisse l'acte de sépulture de son fils, Thomas, à la date du 25 juillet 1763. (1) Enfin, le 8 septembre de l'année suivante, devant le même notaire, DeVienne vend à Wm. Grant, négociant de cette ville, l'immeuble ainsi décrit :

“ Item une autre maison située sur le dit arrière fief au lieu appelé De la Montagne de la Paroisse de Charlesbourg bati pareillement en pierre à deux étages de cinquante pieds de front sur trente de profondeur ou environ consistante en une cuisine, salle, plusieurs chambres, cabinets, cave et grenier le tout garni en l'Etat qu'il est, un petit jardin potager un grand verger complanté de plusieurs arbres fruitiers entouré de Piquets, en une grange de cinquante pieds de front sur trente pieds de profondeur ou environ et une étable de pareille grandeur, le tout bâti sur solage de pierre et tous les animaux et instruments d'agriculture qui s'y trouvent. ”

DeVienne paya 17,000 livres à Estèbe pour cette

---

(1) Voir *Montcalm et Lévis*, vol. II, p. 240.